

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait par vidéoconférence le mercredi 7 octobre 2020 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

2020-10-R5722 Ouverture de la séance par vidéoconférence

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire ce mercredi 7 octobre 2020 à 19 heures par voie vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QUE sont présents à cette vidéoconférence : Le Maire M. Neil Gagnon et les conseillers Messieurs Patrick Feeny, Pierre Laramée, Jeannot Émond, Jean-René Martin et Yvan St-Amour. Chacune de ces personnes se sont identifiées individuellement.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon assiste également à la séance, par voie vidéoconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

Adoptée.

2020-10-R5723 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

ORDRE DU JOUR

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 septembre 2020
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 30 septembre 2020
- 0.5 Période de question

Administration générale

- 100.1 Projet de loi 67 – Pouvoir de zonage des municipalités
- 100.2 Demande de soumission – Prix pour achat de portable

Conseil municipal

- 110.1 MRCVG – Demande appui pour salle de spectacle – maison de la culture

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des comptes payés, à payer et salaires au 30 septembre 2020

Sécurité Publique

Voirie

Environnement

Aménagement et urbanisme

- 600.1 Projet Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité

Loisirs, culture et bibliothèque

- 700.1 Achat du module de jeu pour Parc Labelle
- 700.2 Biblio Outaouais – Contribution volontaire 2021

Correspondance officielle reçue

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2020-10-R5724 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 2 septembre 2020

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2020-10-R5725 Adoption du procès-verbal séance extraordinaire du 30 septembre 2020

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2020-10-R5726 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb) ;

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés ;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain ;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016 ;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité ;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités ;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité ;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie ;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Adoptée.

2020-10-R5727 Demande de prix pour achat de portables

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à demander des prix pour l'achat de 6 portables pour les membres du conseil municipal. Ces portables permettront à la municipalité de passer à une municipalité sans papier.

Adoptée.

2020-10-R5728 Appui à la MRCVG – Salle de spectacle Maison de la culture

ATTENDU QUE le coût du projet de la Maison de la Culture pour l'amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à la CEHG a beaucoup augmenté ;

ATTENDU QUE la MRCVG par sa résolution 2020-R-AG243 demande à la municipalité d'Egan-Sud d'appuyer la Maison de la Culture dans sa recherche de financement supplémentaire à la réalisation de ce projet ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud appui la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau dans la recherche de financement supplémentaire pour le projet d'amélioration et de rénovation de la salle de spectacle à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau

Adoptée.

2020-10-R5729 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 30-09-2020 au montant de	40 014.31\$
Les dépenses à payer 30-09-2020 au montant	7 348.57\$
Les salaires payés au 30-09-2020 au montant de	7 111.40\$

Adoptée.

2020-10-R5730 Achat module de jeu pour le Parc Labelle

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud recevra un montant de 19 927\$ de la MRCVG dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour les projets structurants ;

ATTENDU QUE qu'un projet a été déposé pour l'achat d'un parcours psychomoteur pour les enfants de 5 à 12 ans et que celui-ci a été accepter ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission de la compagnie Jambette pour un parcours et que cette soumission est au montant de 25 941.47\$ taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de Jambette au montant de 23 688.02\$ taxes nettes.

Adoptée.

2020-10-R5731 Réseau Biblio Outaouais – Cotisation spéciale 2021

CONSIDÉRANT QUE le réseau Biblio Outaouais ont résolu que la cotisation spéciale pour le développement des collections locales pour l'année 2021 soit offerte sur une base volontaire aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le montant minimal à être investi par les municipalités désireuses de participer à la cotisation spéciale 2021 soit de 0,50\$ per capita et qu'il s'agira d'un crédit que le personnel de notre bibliothèque municipale aura à dépenser au cours de l'année;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de participer à cette cotisation spéciale de 0,50\$ pour l'achat de collection locale pour la bibliothèque.

Adoptée.

2020-10-R5732 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h15.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière